

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

PROCÈS-VERBAL de la **séance extraordinaire** du Conseil municipal, tenue le lundi, 16 décembre à 19 h 00, à l'Édifice municipal de Sainte-Paule tenue à la salle du conseil située au 102, rue Banville, Sainte-Paule.

SONT PRÉSENTS

Monsieur Philippe Savard, maire
Madame Marianne Desjardins, conseillère #1
Monsieur Pierre Fortin, conseiller #2
Monsieur Urbain Bérubé, conseiller #3
Monsieur Réjean Fournier, conseiller #5
Monsieur Louis-Régis Côté, conseiller #6

EST ABSENT

Monsieur Régis Côté, conseiller #4

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Philippe Savard.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière.

La présente séance a dûment été convoquée par la directrice générale et greffière-trésorière Marie-Lyne Morneau, en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 02

2025-12-142

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, M. Réjean Fournier, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que transmis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-12-143

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Paule a participé à l'élaboration des prévisions budgétaires et pris connaissance des prévisions des dépenses et des recettes pour l'exercice financier 2026.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Le conseiller, M. Urbain Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter les dépenses prévues pour l'exercice financier 2026 de la Municipalité de Sainte-Paule, totalisant la somme de neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatre dollars (998 504\$), les dépenses étant réparties comme suit :

BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2026 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE	
REVENUS	2026
Taxes générales	527 500 \$
Taxes services municipaux (sur autre base)	73 119 \$
Paiements tenant lieu de taxe	34 177 \$
Transferts	83 143 \$
Services rendus - Transport	236 000 \$
Imposition de droits	13 000 \$
Autres revenus	21 565 \$
TOTAL REVENUS	988 504 \$
 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration générale	275 966 \$
Sécurité publique	126 654 \$
Transport	344 490 \$
Hygiène de milieu	87 166 \$
Aménagement, urbanisme et développement	43 337 \$
Loisirs et culture	18 329 \$
Frais de financement	27 570 \$
TOTAL DES DÉPENSES	923 512 \$
 CONCILIATION	
Financement	
Financement	\$
Remboursement de la dette à long terme	44 079 \$
Affectations	
Fond d'urgence	18 413 \$
Affectations élection	2 500 \$
Affectations	\$
TOTAL DES AFFECTATIONS	(64 992) \$
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATION	988 504 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À DES FINS BUDGÉTAIRES	- \$

DE diffuser les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2026 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENT**

2025-12-144

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Paule a participé à l'élaboration du programme triennal des immobilisations 2026, 2027 et 2028 ;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. Louis-Régis Côté, et résolu :

D'adopter le programme triennal des immobilisations 2026, 2027 et 2028.

Investissements	2026	2027	2028
Ponceau Chemin Banville (Ruisseau St-Pierre)	110 000 \$		
Asphalte cour garage	70 000 \$		
Réparation asphalte (Lac-du-Portage et chemin Banville)		100 000 \$	
Resurfaçage – Rue Banville		250 000 \$	
Traitement de surface – Chemin Banville (3 ^e couche)			125 000 \$
Traitement de surface – Chemin Banville			250 000 \$

DE diffuser le programme triennal des immobilisations 2026, 2027 et 2028.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-12-145

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 434-25 FIXANT LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

La conseillère, Mme Marianne Desjardins donne avis de motion du projet de règlement qui sera adopté à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement 434-25, intitulé « Règlement fixant les taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2026 et les conditions de leur perception.

Un projet de ce règlement est déposé par la conseillère Mme Marianne Desjardins.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire entend et répond aux questions du public concernant exclusivement les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025.

2025-12-146

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, M. Louis-Régis Côté, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 16 décembre 2025, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 09.

Je, Philippe Savard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Philippe Savard, maire

Marie-Lyne Morneau, Directrice générale – Greffière trésorière

* L'usage du **masculin** a pour seul but d'**alléger** le **texte**.